



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 juillet 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 36

Votants : 68 (dont 32  
procurations)

N° 79

**OBJET :**

**DECHETS  
MENAGERS ET  
ASSIMILES**

**INSTALLATION  
DE STOCKAGE  
DE DECHETS  
NON  
DANGEREUX**

**RAPPORT  
D'ACTIVITES DU  
DELEGATAIRE**

**EXERCICE  
2020**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

**20 JUIL. 2021**

Publiée ou notifiée le :

**20 JUIL. 2021**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludvine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

.../...

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L 1411-3 et L 1413-1,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services »,

**Considérant** qu'aux termes de l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, ce rapport doit être remis à l'autorité concédante avant le 1<sup>er</sup> juin. Dès réception, le rapport, qui doit être joint au compte administratif en application de l'article R. 1411-8 du code général des collectivités territoriales, est inscrit à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public (en vertu de l'article L. 1411-3 du même code),

**Vu** l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales qui ajoute que le rapport doit, en outre, être examiné par les commissions consultatives des services publics locaux dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants,

**Vu** l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 14 juin 2021,

**Considérant** l'obligation pour tout délégataire de service public de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, ainsi qu'une annexe à ce rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

**Considérant** que l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Guègue a été confiée à la société SITA Centre Est le 2 mai 2009 par un contrat de délégation de service public,

**Considérant** l'examen fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 8 juin 2021 du rapport décrit ci-dessus remis par la société SITA Centre Est pour l'exercice 2020,

**Présente** le dit rapport pour l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte de ce rapport ci-annexé,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 8 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

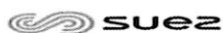
Le Président

Frédéric AGUIERA



# SYNTHÈSE DU DOSSIER D'INFORMATION ANNUEL DU CONTRAT DE CONCESSION DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE CUSSET (GAIA) CONFIEE A LA SOCIÉTÉ SUEZ RV CENTRE EST

EXERCICE 2020



RAPPORT SUIVI PAR LE SERVICE OPERATIONNEL DE VICHY COMMUNAUTÉ : SERVICE GESTION DES DECHETS MENAGERS

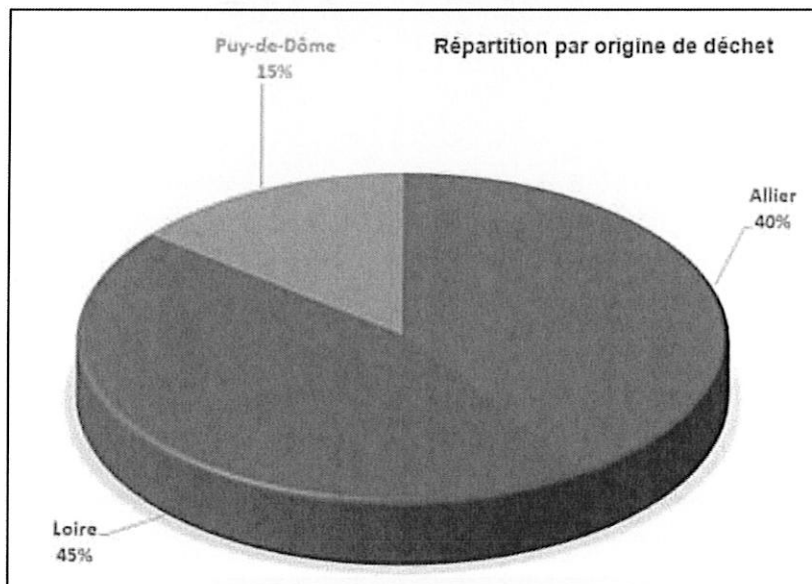
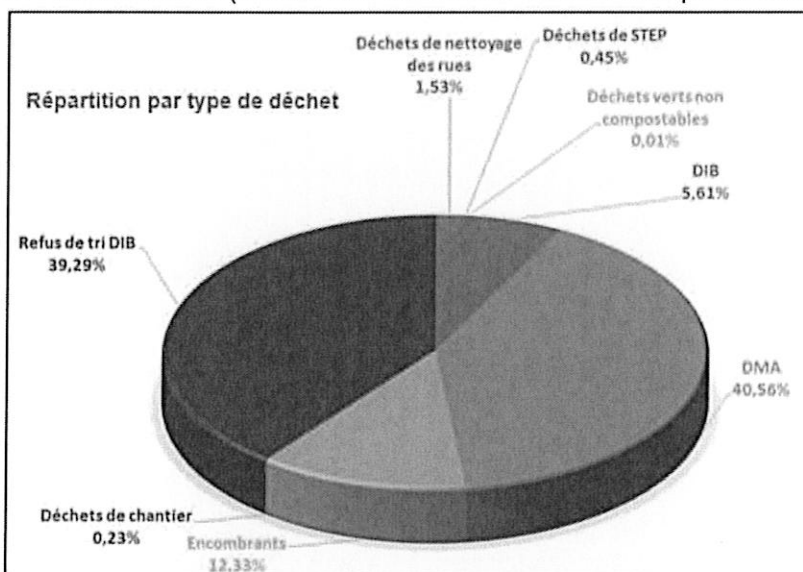
## Service de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dénommée « GAIA », ouverte en 1972, est située sur les communes de Cusset et de Saint Etienne de Vicq, sur une superficie totale de 39 ha.

### 1. LES CHIFFRES CLES

Tonnages

2020 : 93 200 tonnes / 2019 : 89 938 tonnes (inférieur à la limite de 95 000 t/an fixée par l'Arrêté Préfectoral du 25/01/2010)



En 2020 les tonnages reçus à Gaïa représentent 93 200 t soit une progression de +3.6 % par rapport à 2019.

#### Biogaz et rejet gazeux

Le biogaz capté en 2020 a été valorisé en électricité grâce à un moteur de valorisation à hauteur de 92 % et ce malgré une maintenance majeure du moteur de valorisation biogaz qui aura duré 10 jours en mai. Lors des périodes d'arrêt de l'unité de valorisation, le biogaz a été éliminé au niveau des torchères BGN 250 et BGN 1000.

Le volume total capté est de 4 000 361 Nm<sup>3</sup> à 50% de CH<sub>4</sub> de biogaz ont été collectés. Contre 3 962 817 Nm<sup>3</sup> à 50% de CH<sub>4</sub> en 2019. Soit une augmentation de 8.8 % compensé par l'apport du gaz produit par les nouveaux drains nouveau casier B6.

La qualité des rejets de la torchère est conforme aux valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral.

#### Lixiviats

La pluviométrie au cours de l'année 2020 représente 868 mm (donnée de la station météorologique du site).

Le volume de lixiviats rejeté à la station d'épuration de Vichy Rhue sur l'année s'élève à 76 903 m<sup>3</sup>.

Ce volume est dû à une pluviométrie plus importante qu'en 2019 et à une meilleure captation des nappes perchées sur le casier B5.

Le nombre de non-conformités total au regard des prescriptions de la convention de rejet est de 30 tous paramètres confondus, les dépassements observés en 2020 sont conformes à la convention de rejet.

#### Suivi des eaux souterraines

Les résultats des analyses trimestrielles réalisées sur les 4 piézomètres au cours de l'année 2020 permettent de mettre en évidence l'absence d'évolution significative au cours du temps de la qualité des circulations d'eaux souterraines sur les paramètres mesurés. Même si une légère augmentation du COT est observée depuis fin 2015 et fait l'objet d'une attention particulière, les résultats de l'ensemble des analyses montrent une absence de dégradation de la qualité de l'eau dans le temps.

#### Suivi des eaux de ruissellement

Pour l'année 2020, 18 431 m<sup>3</sup> d'eaux de ruissellement ont été rejetés gravitairement en continu à partir du bassin Sud pour une pluviométrie de 868 mm.

Dans l'ensemble, les eaux de ruissellement du bassin Sud sont conformes aux exigences des normes de rejet précisées à l'art. 28 de l'arrêté préfectoral du 25/01/2010.

#### Suivi des eaux de subsurface

Pour l'année 2020, 6 758 m<sup>3</sup> d'eaux de sub-surface ont été rejetés au niveau de la tranchée drainante. Les analyses réalisées sur les eaux de la tranchée drainante présentent des dépassements en conductivité, COT, DCO, MES et métaux totaux.

Les dépassements de valeurs limites observés pour les MES et l'ammonium sont à relativiser par le fait que :

- Les MES proviennent des fines naturellement présentes dans les eaux de subsurface et remises en suspension lors du prélèvement (piquage sur canalisation) ;
- L'ammonium n'est pas un paramètre visé par une valeur limite de rejet au milieu naturel, au titre de l'arrêté ministériel modifié du 15/02/2016.

A noter que ces eaux de subsurfaces sont envoyées en continue dans le réseau de la STEP et non au milieu naturel et respectent les seuils de la convention de déversement.

#### Suivi des eaux de surface ISDND de Cusset

Les résultats des analyses trimestrielles réalisées sur les eaux de surface montrent l'efficacité des travaux d'aménagement réalisés en 2013. La qualité des eaux du Pont de l'Enfer est désormais équivalente entre l'amont et l'aval, et équivalente à la qualité du Jolan.

L'activité de l'ISDND ne présente aucun impact sur la qualité des eaux de surface.

## 2. L'EVOLUTION

Le tonnage 2020 est en augmentation par rapport à 2019 (+ 3.6 %).

Sur l'année 2020, des odeurs liées au biogaz et aux déchets n'ont été détectées que 11 jours (contre 15) en 2019 par les panélistes, soit 2% de l'année.

### 3. LES FAITS MARQUANTS 2019

Intégration paysagère et préservation de la biodiversité :

Le site de Gaïa fait l'objet d'études régulières de la biodiversité. Acer Campestre a réalisé une visite en 2020, une étude pour élaborer une première version des objectifs de gestion envisageables dans les 7 prochaines années et un programme d'action prévisionnel.

Visites

- Baisse du nombre de visite en 2020 par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire.

Accidents et incidents

- 8 refus de camions pour absence de filet.
- 3 refus pour présence de déchets non conformes (chargements ont fait l'objet d'une fiche anomalie).
- Aucun déclenchement de portique du contrôle de non-radioactivité.

Forges de puits lixiviats

Fin 2020, des travaux de forages ont été entrepris pour pomper les nappes perchées de lixiviats.

Exploitation

- Réception du casier B6 en février 2020, autorisation d'exploiter le nouveau casier B6 donnée le 27/04/2020 par la DREAL.
- Fin de l'exploitation du casier B5 le 16/06/2020 au soir et début de l'exploitation du nouveau casier B6 le 17/06/2020.

### 4. SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2020

Année marquée par :

- ❖ L'intégration paysagère et la préservation de la biodiversité : suivi des actions mises en place en 2013.
- ❖ Réalisation d'une couverture provisoire du dôme du casier B5.
- ❖ Enherbement du casier B5.
- ❖ Création d'un nouveau quai de vidage pour le casier B6.
- ❖ Création de forages.
- ❖ Suivi des odeurs : amélioration en continue

### 5. LES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'AMELIORATION ENGAGEES SUR 2021

- ❖ Exploitation du casier B6 : Étanchéité et rehausse de digue en fonction de l'avancement de l'exploitation, déplacement du quai de vidage en fonction de l'avancement de l'exploitation, extension du réseau de biogaz.
- ❖ Réaménagement définitif du casier B5 et enherbement des talus.
- ❖ Réalisation d'une rampe d'accès et d'un quai de vidage pour le casier B6.
- ❖ Réalisation des travaux de terrassement du casier B7 à 60% du fond de forme.
- ❖ Amélioration de la communication quotidienne envers les élus et services des différents acteurs liés à GAÏA.

---

## AVIS DES SERVICES DE VICHY COMMUNAUTÉ SUR LA DSP



- Le suivi des travaux du site (création B6, fermeture B5, ouverture et exploitation B6, réseau de captage du biogaz, gestion des nappes perchées de B5...)



- Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les délais de transmission des documents en lien avec l'exploitation du site ne sont pas satisfaisants et aucunement conforme à nos exigences.

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 79 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX - RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020

.....

Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 20/07/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 08JUIL2021\_79

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 79.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 79Annexe\_CU\_BIL\_2020.pdf ( 21\_RP-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_2.pdf )

79 - Annexe CU BIL 2020

Annexe : 79Annexe\_AFF2021\_053\_RA\_CUSSET\_2020\_v2.0.pdf ( 21\_RP-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_3.pdf )

79 - ANNEXE 6 - AFF2021 053 RA CUSSET

Annexe : 79Annexe\_5\_-Biodiversité.pdf ( 21\_RP-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_4.pdf )

79 - annexe 5 BIODIVERSITE

Annexe : 79Annexe\_4\_-\_Courrier\_panélistes.pdf ( 21\_RP-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_5.pdf )

79 - Annexe 4 - COURRIER PANELISTES

Annexe : 79Annexe\_3\_-\_Bruits.pdf ( 21\_RP-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_6.pdf )

79 - Annexe 3 BRUITS

Annexe : 79Annexe\_2\_-\_Moteur.pdf ( 21\_RP-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_7.pdf )

79 annexe 2 MOTEUR

Annexe : 79Annexe\_1\_\_\_-\_\_Torchères.pdf ( 21\_RP-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_79-DE-1-1\_8.pdf )

79 annexe 1 TORCHERES